

ACTU'

SNTUEP
F. S. U.

LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

SEPTEMBRE 2020 • n° 117



Face à la crise sanitaire

PROTÉGER LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES

CFA DES "CHEFS"...
**D'ENTREPRISE ET
DE L'OPTIMISATION
FISCALE**

P.4

LOI FONCTION PUBLIQUE
**SEUL-ES
FACE À
L'ADMINISTRATION**

P.6

VOIE PRO
**REFUSER LE
PROJET BLANQUER
D'EXTERNALISATION**

DOSSIER P.8



mgen[★]

GROUPE **vyv**

MA SANTÉ, C'EST SÉRIEUX.

**J'AI
CHOISI
MGEN**

MUTUELLE SANTÉ - PRÉVOYANCE

Perrine Laffont a choisi MGEN pour son action en faveur du sport et de la santé. MGEN une protection santé performante et d'authentiques valeurs de solidarité.

PERRINE LAFFONT

**CHAMPIONNE OLYMPIQUE DE SKI DE BOSSES,
3 FOIS VICTORIEUSE DE LA COUPE DU MONDE**

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, MGEN Vie, immatriculée sous le numéro SIREN 441 922 002, MGEN Fila, immatriculée sous le numéro SIREN 440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du Code de la mutualité. MGEN Action sanitaire et sociale, immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 913, MGEN Centres de santé, immatriculée sous le numéro SIREN 477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du Code de la mutualité. Siège social : 3 square Max-Hymans -75748 Paris CEDEX 15.

SOMMAIRE

ÉDITO P3

ACTUALITÉS P4 À 5

CFA des Chefs / Plan jeunes /
CAP 3 ans / Examens 2020 /
Concours 2020 / Nouvel arrêté
Master

MÉTIERS P6 À 7

Loi de Transformation de
la Fonction publique / Classe
exceptionnelle / Mutations
2020

DOSSIER P8 À 13

Voie professionnelle scolaire :
refuser le projet Blanquer
d'externalisation

GRAND ANGLE P14

Notre démocratie : simple
machine à produire des lois ? /
Loi Avia : un texte liberticide /
Municipales 2020 : farce
sanitaire et politique / Racisme
dans la police

VIE SYNDICALE P15

Façonner la paix ensemble /
Aix-Marseille / Merci aux
camarades militant-es

38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS

Tél. : 01 45 65 02 56

snupe.national@wanadoo.fr

www.snupe.fr

Directeur de la publication :

Axel Benoist

Collaboratif : Frédéric Allègre,

Patrick Bernard, Marie-Caroline

Guérin, Isabelle Lauffenburger,

Paul Lebouc.

Crédits photo : A. Benoist,

S. Bontoux, M.-C. Guérin, C. Jaunet,

J.-P. Marzin, J. Neuville, Troud.

PAO : Studio Sevillanes

N° CP : 1223 S 05844

ISSN : 1762-2808 - 1 €

Régie publicitaire :

Com D'Habitude Publicité,

Tél. : 05 55 24 14 03 - clotilde.

poitevin@comdhabitude.fr

Imprimerie :

Compedit Beauregard

ZI Beauregard BP39

61600 La Ferté Macé

Encarts : bulletin de pré-adhésion
et affiche

POUR LA VOIE PRO SCOLAIRE, POUR NOS SALAIRES

FAISONS BARRIÈRE AU PROJET ANTISOCIAL DU GOUVERNEMENT, ENSEMBLE



La rentrée scolaire, déjà hors norme du fait de la situation sanitaire, a été une source d'anxiété pour de nombreux personnels. Le nouveau protocole sanitaire sorti en catimini en juillet n'était plus adapté à la progression du virus et les dispositifs de protection pour les personnels fragiles ont tardé. Côté familles, l'obligation faite de fournir les masques contrevient aux fondements de l'école gratuite.

Sourd aux revendications des personnels, le ministre refuse d'envisager le moindre aménagement, comme l'abandon de sa réforme et le retour aux disciplines des heures du chef-d'œuvre ou de la co-intervention. Cette revendication portée par le SNUEP-FSU permettrait pourtant de pallier le temps scolaire perdu pendant le confinement et d'anticiper un scénario probable : celui de limiter l'accueil des élèves en présentiel en cas de reprise épidémique. Cette posture est irresponsable et démontre que derrière ses discours sur la justice sociale ou le décrochage, Blanquer n'a qu'un seul projet : promouvoir une école ultralibérale. Et la voie professionnelle risque d'en payer le prix fort ! Le SNUEP-FSU s'engage à mettre tout en œuvre pour que nos LP, SEP, SEGPA, ÉREA ne se transforment pas en antichambres du patronat pour formater les comportements des jeunes en attendant l'apprentissage ! Nous devons ensemble continuer de revendiquer une formation professionnelle scolaire de qualité qui forme à des métiers identifiés, avec des diplômes nationaux qui constituent encore une barrière contre le chômage.

« NOUS DEVONS ENSEMBLE
CONTINUER DE REVENDIQUER UNE
FORMATION PROFESSIONNELLE
SCOLAIRE DE QUALITÉ QUI FORME
À DES MÉTIERS IDENTIFIÉS »

La crise sanitaire a mis au jour l'ampleur des inégalités sociales mais aussi le manque criant de personnels dont souffrent les services publics. À l'hôpital comme à l'école, le gouvernement

n'accorde aucune concession sur un recrutement indispensable pour une Fonction publique de qualité au service de toutes et tous. Pire, il poursuit la mise en œuvre de la loi Fonction publique qui signe son démantèlement et la fin du paritarisme. Les opérations des mouvements 2020 et les affectations se sont faites dans la plus grande opacité, générant des injustices pour de nombreuses et nombreux PLP et CPE. Le SNUEP-FSU, avec la FSU, continuera de combattre cette loi dont le prochain acte vise la fin des CHSCT malgré tout leur intérêt démontré durant cette crise.

Les choix politiques opérés aujourd'hui ne vont aucunement amortir la crise économique. Le plan jeunesse du gouvernement prévoit un avenir précaire pour des millions de jeunes et le prétendu plan de sauvetage des entreprises ne va bénéficier qu'à un petit nombre : principalement celles qui pourraient maintenir des emplois en faisant d'autres choix de répartition de leur plus-value.

Aujourd'hui plus qu'hier, il est indispensable de renforcer l'outil syndical en adhérant au SNUEP-FSU mais aussi en militant pour faire barrière au projet antisocial de ce gouvernement et créer les conditions d'une société plus juste. Les combats sont devant nous, dans l'unité la plus large ! Dès septembre, on se mobilise avec le SNUEP-FSU !

SIGRID GÉRARDIN

Co-secrétaire générale

CFA DES "CHEFS"...

D'ENTREPRISE ET DE L'OPTIMISATION FISCALE

Début 2020, les groupes Accor, AccorInvest, Adecco, Korian et Sodexo se sont appuyés sur des établissements implantés à Paris, Lyon et Marseille, pour créer le premier Centre de Formation Interentreprises dédié aux métiers de la cuisine : le CFA des Chefs.



© Serge Bontoux

PLAN JEUNES POUR LES ENTREPRISES

Le 23 juillet, le gouvernement a dévoilé son plan #1jeune1solution, véritable plan d'aide aux entreprises avec la multiplication des contrats aidés pour le secteur marchand et des primes à l'embauche. La prime de 5 000 ou 8 000 euros par contrat d'apprentissage signé d'ici fin février 2021 pourra compenser 100 % du salaire d'un-e apprenti-e pendant un an.

Côté lycées pros, investissement minimum avec 6 000 places supplémentaires en CAP 1 an, formations d'initiative locale ou mentions complémentaires.

Aucune volonté d'ouvertures de CAP et de bacs pros.

Le CAP en 3 ans se résume à une année de terminale étalée sur deux ans... sans augmenter le volume horaire de formation (18 h chaque année) donc ne nécessitant pas de moyens supplémentaires.

➤ Entreprises 1 – Lycées pros 0.

D'après la plaquette promotionnelle, ce CFA a été créé pour « relever un défi majeur qui s'inscrit dans un engagement commun : permettre à tous, aux jeunes comme aux adultes, aux hommes et aux femmes, à tous ceux qui aiment la cuisine, de réussir dans les métiers de la restauration et d'en faire de grands professionnels. »

Mais qu'en est-il en réalité ? Les jeunes signent un contrat d'apprentissage avec l'une des entreprises de ces groupes et le CFA des Chefs. Mais comme ce CFA est virtuel, la partie pédagogique est

sous-traitée par d'autres organismes de formation (CFA, AFPA, lycée hôtelier...).

Alors pourquoi créer ce CFA interentreprises ? Ces groupes ont bien identifié les opportunités offertes par la loi *Avenir professionnel* de 2018. Ils ont réalisé des études de rentabilité en tenant compte des niveaux de prise en charge définis par les branches (OPCO), les gains de commercialisation et les exonérations de taxe d'apprentissage. Ils bénéficieront aussi du plan de relance de l'apprentissage du gouvernement, dont le mécanisme prévu par la loi Pénicaud permet aux entreprises de déduire certaines dépenses à hauteur de 10 % de la part des 87 % de la taxe d'apprentissage (décret n° 2019-1438 du 23 décembre 2019). Ainsi, ils récupéreront une partie de cet impôt.

La loi *Avenir professionnel* a aussi supprimé les prérogatives des régions sur le contrôle administratif et financier des CFA. Maintenant, ce sont les agent-es du département du contrôle de la formation professionnelle de la DIRECCTE qui sont habilités à vérifier les obligations des organismes de formation tels que les CFA. Ces contrôles portent uniquement sur l'utilisation des fonds et le respect des obligations administratives des prestataires de formation professionnelle. Aucun contrôle pédagogique n'est prévu.

En simplifiant la création de ces CFA d'entreprise et en leur permettant de récupérer une partie de leur taxe, les grands groupes en profitent pour recouvrer l'argent de l'État et payer moins d'impôts, sans réellement se préoccuper de la qualité des formations ou de l'embauche des apprenti-es qu'ils « forment » !

Frédéric LALANNE

RENFORCEMENT DU CURSUS CAP EN 3 ANS, VRAIMENT ?

Le ministère prétend renforcer le cursus en 3 ans du CAP. Mais pour cela, très peu de moyens sont mis sur la table. Le ministère compte surtout sur l'aptitude des enseignant-es à pratiquer dans une même classe la pédagogie différenciée, et sur les apports entre pairs que les élèves se fourniront en atelier... Voilà qui ne coûte pas cher ! En mettant ensemble les différents publics des CAP en 1, 2 ou 3 ans, le ministère transforme ces classes en usines à gaz qui ne profiteront à personne, ni aux élèves autrefois concernés par les CAP à public désigné qui ont été supprimés, ni aux autres...

Pour le SNUEP-FSU, les jeunes concerné-es par le cursus en 3 ans doivent être scolarisés dans des groupes, voire des classes, dédiés. ■

Franck FERAS

EXAMENS PROFESSIONNELS

2020 doit rester une exception

Records de réussite battus aux examens 2020 : les adeptes du contrôle continu peuvent se réjouir !

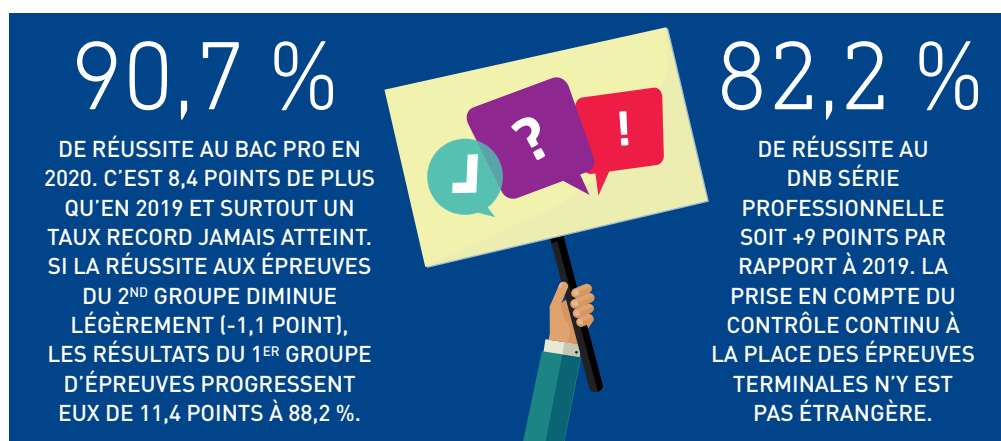
Pourtant, cette modalité rompt l'égalité entre candidat-es, certain-es pouvant être favorisé-es grâce à la liberté de notation laissée aux établissements, même privés hors contrat. Un contrôle a posteriori de ces opérations s'impose.

L'équité entre candidat-es et la préservation de la valeur des diplômes sont, pour le SNUEP-FSU, des piliers majeurs de leur attribution. Trop de bienveillance lors des

examens paraît contre-productif : les diplômes doivent attester d'un niveau de qualification permettant aussi une poursuite d'études. Souhaitons que les lauréat-es de la session 2020 ne soient pas victimes de l'année d'obtention de leur sésame !

Pour le SNUEP-FSU, les aménagements propres à cette session doivent rester exceptionnels. Il faut revenir à des épreuves ponctuelles terminales, seules garantes d'équité entre candidat-es et pouvant réellement attester du niveau atteint en fin de formation. ■

Franck FERAS



CONCOURS 2020

À situation exceptionnelle, gestion exceptionnellement mauvaise

Si les conditions de passation des concours furent exceptionnelles, la communication fut désastreuse, notamment pour l'interne. Le 15 avril dernier, J.-M. Blanquer annonçait le report des oraux en septembre-octobre avant de les annuler début juin. Durant tout ce temps, les admissibles ont été plongés dans l'incertitude, situation inacceptable dénoncée par les syndicats de la FSU.

La session 2020 ne fut pas exceptionnelle en ce qui concerne la perte de postes. À l'interne, malgré les propos du ministre sur le pourvoi de tous les postes et le recours aux listes complémentaires, force est de



constater que tous les jurys n'ont pas appliqué ces consignes. Près d'un poste sur six est resté vacant alors même que dans certaines sections le nombre d'admissibles était suffisant pour tous les pourvoir. Un comble quand on sait que la plupart des candidat-es sont des contractuel-les qui enseignent déjà depuis plusieurs années !

À l'externe, le nombre officiel de postes perdus (-102) est trompeur, l'offre ayant été drastiquement réduite en 4 ans (1950 postes en 2016, 1340 en 2020). Le SNUEP-FSU continue de demander l'ouverture urgente d'un chantier sur la formation initiale et le recrutement des PLP ! ■

Fabien MÉLANIE

NOUVEL ARRÊTÉ MASTER UN REJET UNANIME !

Comme évoqué dans le précédent journal, la réforme du master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) sera mise en place dès septembre 2020. Retour sur un texte qui suscite de vives inquiétudes.

Pour rappel, le précédent arrêté, fruit de longues discussions, était paru le 7 juillet 2019. Le nouveau texte est le moyen pour le ministère d'acter le déplacement des concours de recrutement de la fin du M1 à la fin du M2 tel que prévu par la loi *Pour une École de la confiance*. Avant même le fond, c'est la forme qui interroge : les discussions sur ce déplacement se tiennent de manière totalement déconnectée des questions connexes que sont celles du concours et de la formation post-concours.

Le SNUEP et les autres syndicats de la FSU n'ont pu que constater que ce texte introduisait des changements profonds dans la formation des enseignant-es. La nouveauté majeure est la possibilité laissée à l'étudiant-e, dès la première année de master, de suivre une formation en alternance sous la forme d'un contrat de 12 mois consécutifs ! Cela signifie donc qu'un-e étudiant-e pourrait se retrouver devant une classe dès février de sa première année de master et ce jusqu'au mois de février de l'année suivante ! Ce texte soulève beaucoup de questions pratiques concernant l'organisation des stages (massés ou filés ?), la gestion des choix des étudiant-es et les conséquences sur la formation post-concours. Des problèmes pointés par les syndicats de la FSU et auxquels le ministère ne répond toujours pas.

Ce texte a été rejeté par toutes les organisations syndicales au CTM de mai, occasion choisie par le SNUEP et les syndicats de la FSU pour exprimer leur vive opposition à ce projet irresponsable, nouvel avatar d'un semblant de concertation. ■

F. M.

LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

SEUL-ES FACE À L'ADMINISTRATION

Le 1^{er} janvier 2021 marquera une nouvelle étape dans la casse des droits des fonctionnaires. Après la suppression de leurs compétences sur les mobilités, les CAP vont perdre celles concernant les promotions et les avancements, laissant les collègues seul-es face à l'arbitraire de l'administration.



Elles et ils vous défendent : rétablissons le paritarisme

GESTION OPAQUE, ERREURS EN HAUSSE

Depuis la disparition des compétences des commissions administratives paritaires (CAP) sur la mobilité des personnels, de nombreux problèmes sont apparus et les recours se multiplient (cf. p. 7).

Désormais le ministère et les rectorats décident seuls, laissant les collègues dans le désarroi le plus total face aux erreurs de l'administration (barèmes erronés, non prise en compte de situations familiales ou personnelles...). Avant, les élu-es des personnels pouvaient corriger ces erreurs lors des commissions paritaires et permettre l'amélioration de nombreuses situations.

Malgré une gestion catastrophique des mouvements 2020, le ministère continue l'application de la loi *Transformation de la Fonction publique* en supprimant aussi les compétences des CAP en matière de promotions et d'avancement. Les représentant-es syndicaux ne pourront plus agir pour contribuer au respect des droits des collègues, à l'équité, à la transparence. Un nouveau coup dur pour les PLP et CPE qui, en plus des mutations, vont se retrouver seul-es face aux pleins pouvoirs de l'administration pour la gestion de leur carrière.

SEULE POSSIBILITÉ : LE RECOURS

Copiant le modèle du privé, le gouvernement détruit la gestion collective au profit d'une gestion individuelle des carrières et de la mobilité. En supprimant la majorité des missions des CAP, il mise sur une moindre visibilité des erreurs et sur une baisse des contestations, celles-ci ne pouvant se faire qu'a posteriori, de façon individuelle. Face à toute décision défavorable, le recours est pourtant nécessaire pour avoir des explications et défendre ses

droits. Le SNUEP-FSU incite les collègues à en faire un, en le mandatant pour les représenter.

CARRIÈRES : QUELQUES AVANCÉES

Pour les lignes directrices de gestion de carrière des trois années à venir, le SNUEP et la FSU ont obtenu quelques avancées notamment par la création d'un barème pour l'accès à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle ainsi que la suppression de l'avis « défavorable ». Aussi, pour l'accès à la hors-classe, les oppositions devront rester très exceptionnelles et surtout une modification du barème lié à l'ancienneté d'échelon devrait se mettre en place très rapidement. Cette demande du SNUEP et de la FSU permettra de donner un poids supplémentaire à l'ancienneté pour atteindre l'objectif du déroulement de carrière sur deux grades pour toutes et tous.

Reste le blocage de l'accès à la classe exceptionnelle, signe d'une volonté gouvernementale de limiter « le mérite » à quelques-un-es. Pourtant, l'urgence est à l'augmentation conséquente du traitement brut pour toutes et tous, à la place de cette individualisation de gestion et de cette accélération de carrière restreinte à quelques PLP et CPE. ■

Frédéric ALLÈGRE

CLASSE EXCEPTIONNELLE : UN ACCÈS FREINÉ ET DES PROMOTIONS PERDUES

Dès sa création en 2017, le SNUEP-FSU a dénoncé les limites de l'accès fonctionnel à ce grade. Le vivier 1¹ est insuffisant et depuis deux ans, près de la moitié des contingents prévus ne sont pas utilisés. En 4 ans, près de 1 500 promotions ont été perdues.

Pour permettre à un maximum de collègues d'atteindre ce dernier grade, il faudrait a minima inverser les ratios : 20 % des promotions au vivier 1 et 80 % au vivier 2².

Mais le SNUEP-FSU considère surtout qu'une véritable revalorisation passe par la suppression de la hors-classe et de la classe exceptionnelle avec une refonte de la classe normale sur 13 échelons pour terminer à l'indice 1063. ■

Muriel BILLAUX

1. Promouvabilité dès le 3^e échelon hors-classe avec au moins 8 ans de fonctions

2. Promouvabilité au dernier échelon de la hors-classe sans condition de fonctions

MUTATIONS 2020

LE HOLD-UP

Les différents mouvements 2020 se sont déroulés pour la première année sans le contrôle des élu-es des organisations syndicales. Les problèmes dénoncés en amont par le SNUEP-FSU se sont hélas confirmés.

Les mutations inter académiques ont donné le ton avec peu d'éléments et de transparence, laissant ainsi les collègues démuni-es. Malgré ces obstacles et la crise sanitaire, le SNUEP-FSU a accompagné les collègues pour les démarches de recours. Les commissaires paritaires sont resté-es en lien avec le ministère afin d'exposer et défendre les dossiers, y compris pendant le confinement. L'an dernier, 146

situations avaient été améliorées en CAPN notamment sur proposition des organisations syndicales. Cette année le ministère a refusé de procéder de la sorte, alors que le SNUEP-FSU avait avancé plusieurs propositions.

Pour le mouvement intra académique, les disparités sont conséquentes entre les académies tant au niveau des erreurs que du traitement des recours. Le ministère a donné comme consigne de ne « démuter » personne même en cas d'erreur d'affectation ou de barème manifestes. Sans faire une liste exhaustive de ces erreurs, on

peut citer des collègues muté-es sur des postes non demandés, inexistantes ou encore sur des postes incomplets comme des mi-temps. Le plus souvent, les candidat-es n'ont pas d'explication précise sur la non-obtention de leurs premiers vœux. Les indications chiffrées concernent uniquement les barres d'entrée en département avec au moins deux muté-es, supprimant de fait les informations des

petites disciplines ou des départements avec peu de mouvement. Pour finir, de nombreuses académies n'ont présenté aucune procédure de recours quand certaines exigeaient un retour à une date limite contraire aux 2 mois réglementaires.

Tout cela rend ce mouvement d'une opacité sans précédent, renforçant l'exigence d'un retour des CAP. Et pour que les collègues ne soient pas désarmé-es face à l'administration, les multiples conseils du SNUEP-FSU sont plus que jamais indispensables. ■

Pascal MICHELON

« LES DISPARITÉS SONT CONSÉQUENTES ENTRE LES ACADÉMIES TANT AU NIVEAU DES ERREURS QUE DU TRAITEMENT DES RECOURS. »



AFFECTATION DES STAGIAIRES

POURQUOI CHANGER UN SYSTÈME QUI DYSFONCTIONNE ?

Avec des concours se déroulant fin juin, les affectations des stagiaires 2020 se sont effectuées tardivement dans des conditions inadmissibles. Pour le SNUEP-FSU, ce mouvement faisant partie des mobilités, le recours doit être possible. Mais le ministère a réfuté ce droit, se limitant à l'amélioration des situations les plus compliquées. Pour la phase intra, les stagiaires ont dû procéder dans l'urgence à la formulation des vœux et l'envoi des pièces justificatives. À ces délais raccourcis, s'ajoutent des affectations à l'aveugle avec le refus de nombreuses académies de communiquer les berceaux stagiaires.

Au final, ce système favorise l'angoisse chez les stagiaires. Le SNUEP-FSU le dénonce et exige que l'entrée dans le métier soit facilitée, avec comme préalable une affectation choisie. ■

Pascal MICHELON

PROFS RÉFÉRENT-ES EN SEGPA

Le ministre tarde à respecter les textes pour les profs référent-es de Segpa. Depuis septembre 2019, un décret permet aux PLP remplissant les missions de professeur-e principal-e de percevoir la part variable de l'ISOE, dite « indemnité PP ». Mais durant toute l'année scolaire, le ministère a freiné la mise en paiement en ne donnant pas les consignes et modalités aux rectorats. Le SNUEP-FSU est intervenu à de multiples reprises pour dénoncer ce scandale et exiger la rétroactivité du versement. Faute de quoi, il appellera les collègues à conditionner leur investissement dans cette mission au paiement effectif de l'indemnité.

REVALORISATION DES AESH ?

L'inclusion est présentée comme une priorité par le ministre. Mais les AESH sont loin d'être une priorité. Les contrats sont majoritairement à temps partiel avec une quotité moyenne de 62 %. Payé-es au niveau du SMIC (plus des deux tiers sont à l'indice plancher...), les AESH ont pour la plupart un revenu inférieur au seuil de pauvreté. Pour améliorer les salaires, le ministère renvoie encore et toujours à des arbitrages budgétaires et se borne à proposer une augmentation des quotités de travail. Au printemps et cet été, les syndicats de la FSU n'ont eu de cesse de rappeler l'urgence d'une augmentation des rémunérations et d'un exercice à temps plein pour tous les personnels qui le souhaitent.

ÉVOLUTION DES CONGÉS BONIFIÉS¹

Les non-titulaires en CDI peuvent désormais en bénéficier comme les fonctionnaires ultramarins exerçant dans un autre territoire que celui de leur CIMM.

Le décret diminue le temps de service nécessaire pour en bénéficier à 2 ans au lieu de 3 auparavant.

Pensez à vous renseigner sur vos droits auprès de votre section académique du SNUEP-FSU. ■

Axel BENOIST

1. Décret 2020-851 du 2 juillet 2020

VOIE PROFESSIONNELLE SCOLAIRE

REFUSER LE PROJET BLANQUER D'EXTERNALISATION



« PEU IMPORTE LA QUALITÉ DE LA FORMATION DISPENSÉE, PEU IMPORTE LA VISION GLOBALE DU MÉTIER ET LA VISÉE ÉMANCIPATRICE DES CONTENUS : L'EMPLOYABILITÉ PRÉCAIRE DEVIENT LA FINALITÉ. »

Renforcé dans sa fonction de ministre de l'Éducation nationale suite au remaniement de juillet dernier, J.-M. Blanquer a toute latitude pour mener à bien son projet de destruction de la voie professionnelle scolaire. Libéral convaincu, il transforme la formation professionnelle initiale et précarise les formateurs et formatrices. Ce projet global offre au « marché » plus de 600 000 jeunes à former à un poste plutôt qu'aux métiers. Pour nos élèves et nos métiers, refusons-le partout.

Dossier réalisé par :

Axel Benoist, Patrick Bernard,
Estelle Carrier, Jérôme Dammerey,
Franck Feras, Sigrid Gérardin.

Durant le confinement, les salarié-es resté-es physiquement au travail ont permis à l'ensemble de la société de se nourrir, de se soigner, de bénéficier de conditions d'hygiène décentes et de disposer de tous les outils de communication pour mener à bien leur travail ou la continuité des services publics. L'utilité sociale des métiers en « première ligne » n'a plus été à prouver et les conducteurs routiers, éboueurs, femmes de ménages, caissières, manutentionnaires, aides à domicile ont enfin été visibles. Mais ces personnels comme ces métiers ont été rapidement renvoyés dans l'oubli. Malgré les discours et les remerciements d'hier, aucune mesure n'a été prise pour améliorer leur salaire, leur carrière, leurs conditions de travail et la formation qui conduit à ces métiers. Or c'est majoritairement la voie professionnelle qui forme les jeunes à ces métiers. Et cette voie de formation malmenée, invisible et dévalorisée socialement, ne bénéficie d'aucune mesure pour compenser les dégâts du confinement ni pour améliorer la qualité des formations.

RENFORCER LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE, UNE PRIORITÉ ?

Le confinement a mis en lumière et renforcé les fortes inégalités sociales subies par les lycéen·nes professionnel·les. Malgré l'énergie déployée par l'ensemble des enseignant·es, les jeunes ont massivement décroché durant la période. Un ministère qui continue d'affirmer que la voie professionnelle est sa seconde priorité devrait y porter toute son attention. Or il n'en est rien. Le SNUEP-FSU a fait des propositions très pragmatiques.

Face au retard accumulé par l'ensemble des élèves, le SNUEP-FSU a demandé que les heures dédiées au chef-d'œuvre, à la co-intervention et à l'AP soient rendues aux disciplines ; ce qui aurait permis aussi des dédoublements propices à de meilleures conditions de travail pour les élèves et d'agir pour prévenir le décrochage. Pour faciliter le retour en formation des grands décrocheurs, il a demandé que les dispositifs MLDS¹ soient renforcés par des moyens humains et financiers.

Ces deux demandes peu coûteuses n'ont pas été retenues. Pire, le budget de certaines équipes MLDS a été fortement

réduit. La lutte contre le décrochage scolaire ne dépassera pas, une fois de plus, le stade du slogan. C'est un trompe-l'œil, un mensonge scandé pour détourner l'attention des réels projets du ministre. Ses seules véritables préoccupations de rentrée se focalisent sur les États généraux du numérique et sur sa « conférence nationale des diplômes professionnels », instruments permettant aussi de modifier en profondeur nos métiers, notre temps de travail et à terme nos statuts.

NOUVEL OBJECTIF POUR LES LYCÉES PROS

Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement fait voter des lois et impose des mesures qui visent à en finir avec la formation professionnelle initiale. L'objectif est clairement de supprimer à terme le service public d'éducation pour tous les jeunes de plus de 16 ans qui ne se dirigent pas vers des métiers de cadres ou de hauts dirigeants. Dans son projet, tous ces jeunes contractualisent des « bouts » de formation à un emploi – peu importe la qualité de la formation dispensée, peu importe la vision globale du métier et la visée émancipatrice des contenus : l'employabilité précaire devient la finalité. Pour ce faire, les lycées professionnels ont déjà été fortement affaiblis par la baisse drastique des volumes disciplinaires et par l'instauration autoritaire de l'apprentissage dans les établissements – le but étant, à terme, de les transformer en sorte de « centres professionnels pour les entreprises ». Les diplômes restent une « épine » dans le projet du gouvernement : ils sont réglementés, ils conservent toujours une haute valeur symbolique dans notre société et constituent une « contrainte » pour les entreprises forcées par leur convention collective à rémunérer les salarié-es en fonction de leur niveau de qualification.

suite p. 10 ■■■



© Marie-Caroline Guérin

« COORDONNATRICES MLDS SUR NICE, NOTRE MISSION S'ÉLARGIT : L'INGÉNIERIE EN APPUI TECHNIQUE AUX EPLE S'AJOUTE AUX ACTIONS DE REMÉDIATION MAIS AVEC 30 % DE BUDGET EN MOINS À LA RENTRÉE. RÉSULTAT : UNE PRESSION POUR FAIRE PLUS ET MIEUX, INNOVER EN S'APPUYANT SUR DES PARTENAIRES EXTÉRIEURS « GRATUITS » ALORS QU'AU MÊME MOMENT L'ÉTAT ET LA RÉGION PACA FINANCENT LARGEMENT L'APPRENTISSAGE ET LES CLASSES DE « PRÉPA APPRENTISSAGE ». NOUS DEVENONS DES VRP DE LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE SANS MOYENS ET SURTOUT SANS GARANTIR L'INSERTION DE TOUTS NOS ÉLÈVES. »

Sophie METZGER
(SNUEP-FSU),

Emmanuelle MORLIER
(SNES-FSU),

Pascale GAILLARD et Dominique RASPLUS
(non syndiquées)

Coordonnatrices MLDS,
académie de Nice

« DEPUIS 2015, JE COORDONNE LE PREMIER MICRO-LYCÉE DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE. JE FAIS OFFICE DE CPE (ABSENCES/PROBLÈMES ÉDUCATIFS), DE DIRECTION (RÉGULATION DES ENSEIGNANT-ES, PAIEMENT DES HSE), DE PP (GESTION DES CONSEILS DE CLASSE/PARCOURSUP/TUTORAT). MON DISPOSITIF FONCTIONNE, LES RÉSULTATS AU BAC L'ATTESTENT : PLUS DE 80 % DE RÉUSSITE TOUTS LES ANS AVEC DES MENTIONS. OÙ EST LE PROBLÈME ? CONTRACTUELLE EN CDI, JE NE PEUX ÊTRE TITULARISÉE CAR LES CAPES ET PLP CPIF NE SONT PLUS OUVERTS. LE MINISTÈRE LOUE LES COMPÉTENCES DES PERSONNELS MLDS MAIS N'A AUCUN SCRUPULE À LES GARDER DANS LA PRÉCARITÉ ! »

Laurence GUILHEM
(SNES-FSU),

Coordonnatrice MLDS,
académie d'Aix-Marseille

1. Mission de lutte contre le décrochage scolaire



© Axel Benoist



Le gouvernement a déjà réussi à les affaiblir en excluant purement et simplement les personnels de l'Éducation nationale de leur création, rénovation ou suppression².

UNE CONFÉRENCE NATIONALE POUR DÉMANTELER LES DIPLÔMES

Le ministre de son côté a entamé la réduction de leur nombre en imposant les familles de métiers en seconde ; et le temps est proche où il annoncera leur généralisation à tous les niveaux. La conférence nationale des diplômes professionnels qui se déroulera à la rentrée dans les académies s'inscrit dans ce processus. Elle n'est rien d'autre qu'un événement pour appuyer ce projet global, l'idée étant de faire évoluer les compétences numériques et prétendument environnementales au détriment des diplômes. Les décideurs vont faire miroiter des emplois locaux qui ne trouvent pas preneurs et « inventer » des formations au rabais pas ou peu qualifiantes, (« colorations » comme celles déjà instaurées dans certaines filières, FCIL, mentions complémentaires, etc.), qui seront présentées comme de splendides innovations. Ils tenteront ainsi de démontrer que le diplôme n'est pas un sésame pour l'emploi mais que seuls les talents comptent. La peur du chômage, renforcée par la crise économique, sera une aide pour détourner les jeunes d'une formation globale et équilibrée afin qu'ils versent dans l'employabilité immédiate de court terme.

Ce saccage organisé est extrêmement grave pour l'avenir de nos élèves. La crise a pourtant révélé l'importance de leurs futurs métiers que ce projet délégitime va affaiblir. Les salarié.es ont fait preuve d'une grande professionnalité, d'une capacité à s'adapter, à dénoncer les attaques contre leurs droits. Autant d'atouts acquis par une formation initiale de qualité.

Pour le SNUEP-FSU, un grand plan d'investissement dans la voie professionnelle est une nécessité pour conjurer les effets de la crise économique dont les jeunes les moins qualifiés, les apprenti.es en rupture de contrat et les intérimaires seront les premières victimes. Sécuriser leur parcours professionnel, c'est d'abord sécuriser leur parcours scolaire, en leur permettant d'accéder à une qualification par un diplôme. ■

2. Loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel



7 élèves sur 10

COMMENÇANT UN CAP OU UN BAC PRO ACCÈDENT AU DIPLÔME. CHEZ LES APPRENTI-ES, IL Y EN A MOINS DE 6 SUR 10. QUALIFIER UN MAXIMUM DE JEUNES PASSE PAR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VOIE PROFESSIONNELLE SCOLAIRE PUBLIQUE.

50 000

JEUNES DE 16 À 18 ANS N'ÉTAIENT NI SCOLARISÉS, NI EN EMPLOI NI EN FORMATION EN 2018. DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, CELA CONCERNE 25 % DES JEUNES DE 16 À 25 ANS. LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE, QUE LES INÉGALITÉS SOCIALES ACCROISSENT, PASSE PAR L'OUVERTURE DE FORMATIONS DIVERSIFIÉES EN LP PUBLICS.

70 000

JEUNES DE 16 À 18 ANS SONT CONCERNÉS PAR L'OBLIGATION DE FORMATION EN 2020. CELA NÉCESSITE DES MOYENS ET POSTES SUPPLÉMENTAIRES POUR QUE LES MLDS LES ACCOMPAGNENT DANS LEUR RETOUR EN SCOLARITÉ.

FIN DES DIPLÔMES INTERMÉDIAIRES (DI)

Le ministère a décidé, dès la session 2021, de supprimer l'obligation faite aux élèves de 1^{re} bac pro de passer un DI. Il est remplacé par une attestation non enregistrée au RNCP¹ et le BEP va purement et simplement disparaître ! En pleine crise économique, supprimer un diplôme donnant un premier niveau de qualification est une aberration. Pour le SNUEP-FSU, ce ne sont pas d'attestations fictives dont ont besoin nos élèves pour sécuriser leur parcours puis leur insertion dans l'emploi, ce sont de vrais diplômes « Éducation nationale » reconnus par les conventions collectives !

1. Registre National des Certifications Professionnelles

AFFECTATIONS POST-3^E

LE NUMÉRIQUE NE REMPLACE PAS LES PSY-EN

Faisant fi des aléas économiques, le gouvernement misait sur l'apprentissage pour limiter l'afflux prévu vers la voie pro scolaire. Une hausse des orientations par défaut est à craindre.

Les années passées, trop de jeunes restaient sans solution et contraints à des affectations non choisies faute de places en seconde professionnelle ou en CAP. En cette rentrée 2020, les sortant-es de collège devraient être 3 500 de plus dans la voie pro. Si la crise sanitaire a perturbé certains choix d'orientation, il faut davantage s'attendre à une baisse des affectations sur le 1^{er} vœu qu'à une baisse des arrivant-es dans la VP. En effet, si la bienveillance des conseils de classe a pu favoriser les demandes vers la seconde GT, les places restent contraintes. En parallèle, la chute des entrées en apprentissage qui est annoncée, malgré des aides à l'embauche indécentes, ridiculise la promotion de cette « voie de l'excellence », plus dépendante de la conjoncture économique que jamais. La voie scolaire réapparaît la plus fiable.

« LA CHUTE DES ENTRÉES EN APPRENTISSAGE QUI EST ANNONCÉE, MALGRÉ DES AIDES À L'EMBAUCHE INDÉCENTES, RIDICULISE LA PROMOTION DE CETTE «VOIE DE L'EXCELLENCE» »

Les psy-EN ont d'ailleurs œuvré pour que les jeunes fassent des vœux en ce sens. Avec un double défi. Le premier était de s'adapter aux 6 familles de métiers (intégrant 17 bacs pros) qui s'ajoutent cette année aux 3 familles (avec 14 bacs pros) créées l'an dernier. Mais surtout, elles et ils ont dû gérer, sans préparation, la nouvelle procédure dématérialisée TSO-TSA (Téléservice Orientation/Affectation), que les collègues étaient incités à utiliser à la place des fiches navettes peu adaptées au confinement. Complexe (deux applications sans lien), mal cadrée (vœux possibles pour des formations inexistantes, formations sous statut scolaire reléguées derrière l'apprentissage...), cette procédure a parfois contraint professeur-es principaux et psy-EN à sortir de leurs prérogatives pour compenser la fracture numérique qui touche nombre de familles. ■

ORIENTATION POST-2^{DE} FAMILLE DE MÉTIERS

DES LIENS NATURELS PLUS FORTS QUE LES FAMILLES RECOMPOSÉES

Les élèves qui avaient intégré une famille de métiers à la rentrée 2019 ont refait des vœux pour choisir leur spécialité de 1^{re} et Terminale. Les choix faits en 3^e ont le plus souvent été confirmés. D'abord parce que la priorité est accordée aux élèves qui ont effectué leur 2^{de} dans l'établissement. Ensuite parce que le confinement et l'annulation d'une partie des PFMP ont empêché la découverte de tous les composants de la famille de métiers. Enfin parce que les élèves quittent difficilement une filière et un lycée qu'ils viennent d'intégrer. C'est notamment le cas lorsque la famille de métiers est monoparentale : plus de 80 % des établissements qui proposent Gestion-Administration n'ont ni de Transport ni de Logistique. Le SNUEP-FSU dénonce l'absence de bilan sérieux sur l'utilité de ces familles avant leur généralisation. ■



© Axel Benoist

BATAILLE POUR LA RÉOUVERTURE D'UN BAC PRO L'EXEMPLE DU LP RIESS DE MAZAMET (81)

Dans notre établissement, comme ailleurs, nous avons été confrontés à des fermetures – ou des projets de fermetures – souvent arbitraires et/ou dénuées de fondement... Prenons les deux derniers exemples en date : il s'agissait des sections Hygiène Propreté Stérilisation (HPS) et Métiers de la Mode-Vêtement (MMV). La crise sanitaire a révélé des besoins considérables, dans ces deux champs d'activité, au-delà de notre ville et de notre département. Nous avons réussi à « dégeler » (avec le soutien de la branche professionnelle) le bac pro HPS à la rentrée 2019. Il s'agit maintenant, au vu des besoins que la crise a fait émerger dans le secteur de l'industrie textile, des capacités et besoins de production actuelles et à venir, de gagner la bataille du bac pro MMV. L'industrie textile était très présente dans le sud du Tarn jusqu'aux années 1990, période où les délocalisations se sont multipliées, entraînant une baisse très significative des emplois. Or, depuis quelques années, ce secteur fait à nouveau preuve de dynamisme : une vingtaine d'entreprises, notamment des PME, dans un périmètre proche de notre ville, font travailler des centaines de salarié-es. Par ailleurs, les citoyen-n-es aspirent de plus en plus à consommer autrement, en achetant « local » et à consommer « mieux », loin des dérives – et des dégâts humains et environnementaux – de la « fast fashion ». Pour l'heure, rien n'existe sur place pour répondre aux besoins de formation des jeunes, à leurs attentes et aux demandes des familles... Comment vont se former nos jeunes, si ce n'est avec notre bac pro ? C'est l'enjeu que nous voulons relever avec les collègues, en impliquant un maximum d'acteurs et d'actrices dans cette bataille. ■

Éric JALADE

OBLIGATION DE FORMATION 16/18 ANS

UNE DUPERIE LIBÉRALE

Les libéraux ont une faculté incroyable à faire passer des régressions pour des progrès. La communication présidentielle en est un bon exemple. Il est vrai qu'E. Macron a l'art et la manière de faire croire qu'il apporte des solutions sociales à de réels problèmes en recyclant des recettes éculées. C'est le cas de la mise en œuvre de l'obligation de formation de 16 à 18 ans.

Annoncée comme une mesure phare du plan de lutte contre la pauvreté en 2018, celle-ci entérine en fait ce qui se fait depuis plus de 10 ans : le traitement des décrocheurs et des sorties sans qualification par des prestataires extérieurs à l'EN. Ainsi, des dispositifs d'accompagnement permettant de satisfaire à l'obligation de formation sont mis en œuvre par Pôle Emploi, les missions locales, les Cap Emploi, les Écoles de la 2^e chance, souvent privées, les Épide¹ (avec le contrat de volontariat pour l'insertion) ; les établissements médico-sociaux eux-mêmes ont leurs dispositifs. L'Éducation nationale persiste à maintenir son action sous l'angle unique de la prévention des risques de décrochage. Le ministère introduit aussi des dangers avec le décret d'application puisque tout-e jeune qui serait inscrit-e dans un établissement d'enseignement public ou privé et qui serait assidu-e à des actions de formation en tout ou en partie à distance pourrait satisfaire à l'obligation de formation.

Pour le SNUEP-FSU, dès cette rentrée, le ministère doit abonder en moyens supplémentaires pour scolariser tou-tes les jeunes jusqu'à 18 ans, augmenter les moyens des MLDS et proposer de réels parcours de formation débouchant sur des qualifications reconnues par des diplômes.

1. Établissements pour l'insertion dans l'emploi

FAVORISER L'APPRENTISSAGE

QUELS EFFETS SUR LE CHÔMAGE ?

Fortement lié au marché de l'emploi, l'apprentissage est un système de formation procyclique dépendant de la situation économique du pays. Dans le contexte annoncé de crise, les branches professionnelles prévoient une baisse de 20 à 40 %.



© Axel Benoist

Aujourd'hui, de nombreux CFA, dont le financement dépend du nombre d'apprenti-es, craignent de devoir déposer le bilan. Pour les tenants du développement de l'apprentissage, il y a donc urgence à soutenir l'apprentissage pour soi-disant « lutter contre le chômage des jeunes ».

PEU D'EFFETS SUR LE CHÔMAGE DES JEUNES

Le chômage des jeunes est souvent mis en avant pour montrer que la France serait moins bien classée que d'autres. N'en déplaise à certain-es, elle n'a pas un fort taux d'actifs chez les 15 à 24 ans car beaucoup d'entre eux sont encore en études¹. Ainsi, si le taux de chômage des jeunes était de 19,6 % en 2019, en calculant le rapport du nombre de chômeurs jeunes sur le nombre total de jeunes, ce taux baisse à 8,2 %. L'augmentation du nombre d'apprenti-es permet donc surtout d'augmenter provisoirement le nombre d'actifs parmi les jeunes et n'a que très peu d'effet sur le chômage des jeunes. D'ailleurs, il faut rappeler que, 7 mois après la fin de leur formation, environ 30 % des apprenti-es, en moyenne, sont encore au chômage.

EFFETS D'AUBAINE POUR LES ENTREPRISES !

Le gouvernement annonce pour la rentrée un plan de relance de l'apprentissage. L'augmentation du nombre d'apprenti-es permet surtout de baisser le coût du travail et met sous pression l'ensemble des futur-es salarié-es à l'entrée du marché du travail.

Les mesures proposées par le MEDEF et qui seront sans nul doute reprises par le gouvernement sont toujours les mêmes. Réduire les coûts pour l'employeur qui pourra embaucher un-e apprenti-e « gratis »². Dans des périodes de forte tension sur le marché du travail, où les entreprises vont chercher à baisser leur masse salariale, les aides à l'embauche d'apprenti-es vont constituer un effet d'aubaine pour nombre d'entre elles. Ainsi, le CEREQ a montré qu'en cas de conjoncture difficile, le taux de maintien des apprenti-es dans l'entreprise de formation chute fortement : de 53 à 20 % par exemple pour les bachelier-es³. ■

1. Ce taux d'actifs en 2017 était en France de 36,9 % alors qu'en Allemagne il est de 49,9 %. (Moyenne UE : 41,7 %, INSEE)

2. Aide financière de 5 000 € pour un-e apprenti-e de moins de 18 ans, 8 000 € pour un-e apprenti-e majeur-e.

3. Bref n° 370, 2018

INVESTIR DANS L'ENSEIGNEMENT PRO

DES PLP TITULAIRES AUX CARRIÈRES REVALORISÉES

Dans ses vidéos, le ministre Blanquer s'évertue à remercier les PLP pour leur investissement. Du côté des salaires et de la titularisation, son propre investissement est à contre-courant.

Des professeur·es formé·es ayant de bonnes conditions de travail est incontournable pour relever le défi d'une formation professionnelle initiale globale de qualité. Pourtant, de 2017 à 2019, la politique « Blanquer » se traduit par 1 250 PLP titulaires en moins dans les lycées professionnels et une augmentation du nombre de non-titulaires. Stabilisée autour de 11 % de 2010 à 2016, la part des non-titulaires dans les disciplines professionnelles atteint 14,5 % en 2019. Plutôt que de diminuer les postes au CAPLP ou d'y refuser les non-titulaires réemployés, l'urgence est à résorber la précarité via un plan de titularisation et de formation. Côté rémunération, les premières mesures Macron se sont traduites par un salaire net moyen en baisse de 1,5 % pour les enseignant·es (-0,9 % pour les non-enseignant·es) en 2018. Ainsi, à corps, grade et échelon donnés, le pouvoir d'achat du salaire net a baissé de 1,8 % en moyenne cette année-là. Les augmentations de primes ou d'indice n'ont pas compensé les hausses de la CSG et de la CRDS, et le traitement brut a diminué en

euros constants. Ce dernier élément rappelle l'importance d'une revalorisation générale des agent·es via l'augmentation conséquente du point d'indice et non son gel à nouveau prévu pour l'an prochain.

Pour 2021, le renouvellement de la GIPA¹ et de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG, dont les nouvelles recrues sont exclues, est loin d'être satisfaisant. Les PLP attendent une autre reconnaissance que des « badges ouverts » colorés valorisant leur engagement : abroger la journée de carence, articuler dégel et revalorisation du point d'indice, revaloriser les grilles indiciaires et améliorer leur déroulement. ■

1. Garantie individuelle du pouvoir d'achat

Sources : DEPP et INSEE



© Catherine Jaunet

ÉLÈVES ET NUMÉRIQUE

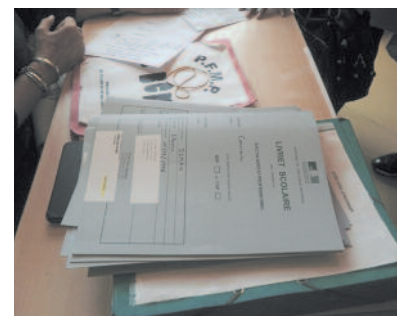
FRACTURE OUVERTE DANS LA VOIE PRO

Les élèves de la voie professionnelle sont souvent victimes de la fracture numérique et pas seulement pour des raisons matérielles. Cette génération « née avec le numérique » est certes très à l'aise avec des applications « de loisirs », mais le confinement a mis en évidence son manque d'habileté avec les logiciels « de travail ».

Or les choix des politiques pour réduire cette fracture s'avèrent parfois peu efficaces : ainsi, les tablettes distribuées par l'Île-de-France dans la voie pro ne répondent pas aux besoins pédagogiques de certaines filières ou disciplines, d'autant plus quand il n'y a pas de formation en complément.

Cela atteste d'un manque d'ambition et d'une méconnaissance du public de la voie pro. Une réflexion plus large est nécessaire, incluant autant les aspects matériels que les contenus enseignés. ■

LA MLDS : UNE BELLE INCONNUE



© Marie-Caroline Guérin

La Mission de lutte contre le décrochage scolaire a deux finalités au sein du système éducatif :

- réduire, par des actions de prévention, le nombre de jeunes « décrocheurs » sortant du système scolaire sans qualification ;
- prendre en charge les jeunes « décrocheurs » de plus de 16 ans en vue d'une insertion professionnelle durable.

Cette mission est portée par environ 800 coordonnateurs et coordinatrices qui doivent :

- prévenir le décrochage des élèves encore scolarisés en menant des actions dans les EPLE avec les référent·es décrochage scolaire et les équipes éducatives.
- mettre en place des dispositifs de remédiation permettant le retour des décrocheur·ses en formation initiale. Ce sont des personnels de l'Éducation nationale : une minorité d'enseignant·es ou de CPE titulaires et malheureusement une majorité de contractuel·les. Les CAPES et CAPLP CPIF correspondant aux activités de la MLDS devaient leur permettre d'être titularisé·es mais ces concours ne sont plus ouverts depuis 2017 malgré les demandes du SNUEP-FSU.

Alors que l'obligation de formation des 16-18 ans entre en vigueur en 2020 et que le confinement a accentué le décrochage des élèves les plus fragiles, le ministère ne prévoit rien pour soutenir les actions de la MLDS à la rentrée 2020.

Le SNUEP-FSU dénonce cette situation inacceptable et revendique des moyens supplémentaires et un plan de titularisation des personnels précaires pour réellement lutter contre le décrochage scolaire ! ■

MUNICIPALES 2020 : FARCE SANITAIRE ET POLITIQUE

Rarement le scénario des élections municipales aura été aussi rocambolesque. Le pouvoir a démontré toute son irresponsabilité en maintenant les élections, malgré le contexte sanitaire, tout en appelant à la responsabilisation individuelle face à l'épidémie. Un « en même temps » qui confirme le rapport étrange qu'entretient l'exécutif avec la démocratie.

Les conséquences de ce maintien sont directes. D'abord, l'abstention atteint très largement son record historique pour un scrutin municipal. Ensuite, les exécutifs municipaux sont les plus mal élus de l'histoire et les moins légitimes, de fait. Quelle aubaine, à l'heure où les logiques libérales espèrent supprimer l'échelon communal au profit des intercommunalités, plus technocratiques et dégradées en termes de services publics, au détriment des habitant·es ! ■

Paul LÉBOUC

RACISME DANS LA POLICE

L'affaire George Floyd a entraîné une vague d'indignation mondiale et marque un tournant dans la lutte contre les pratiques racistes dans la police. À présent, les témoignages affluent de l'interne. Les révélations de groupes whatsapp ou facebook ouvertement racistes, ou du système de maltraitance raciste dans les cellules du tribunal de Paris par l'officier Amar Benmohamed prouvent l'impunité dont peuvent bénéficier les auteurs de tels faits et le caractère systémique de cette violence. Le Défenseur des droits, Jacques Toubon, a aussi fait état des pratiques fondées sur un « profilage racial et social » ordonnées par la hiérarchie policière à Paris. Les policiers ne peuvent être au-dessus des lois et justice doit être rendue aux victimes. L'enjeu de cette lutte est déterminant pour toute la société. ■

Isabelle LAUFFENBURGER

NOTRE DÉMOCRATIE

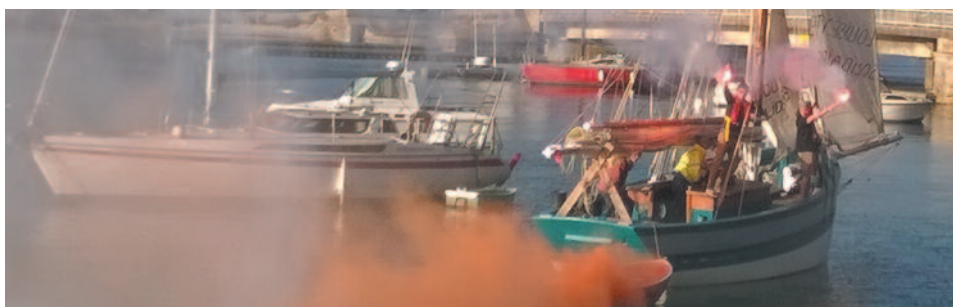
SIMPLE MACHINE À PRODUIRE DES LOIS ?

Quand la démocratie se dissout dans une hypertrophie de lois de « circonstances », ce sont nos libertés fondamentales qui trinquent.

Le phénomène n'est pas nouveau, il enfle depuis des années. Mais la surcharge pondérale guette... Depuis le début de cette année encore, nos deux chambres parlementaires comptabilisent déjà plus de 300 lois votées au Sénat et par l'Assemblée nationale. La fonction de contrôle et de contre-pouvoir de ces assemblées semble noyée sous le poids de la cohorte de projets de lois éponymes mais aussi sous le poids de lois dites de « circonstances ». Conçues pour répondre à l'urgence et faire croire que les problèmes sont pris à bras-le-corps, celles-ci génèrent bien souvent une immédiateté, une rédaction mal ficelée qui les rend contestables. Ainsi, sous couvert de mesures de protection de la population, le vote (dans un hémicycle plus que restreint) de la *loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de la Covid-19*, du 23

mars 2020, devait rassurer l'opinion. Or les conséquences de cet état d'urgence sanitaire : interdiction de rassemblements publics, confinement, fermeture d'écoles, de collèges, de lycées, d'universités, de frontières, ont porté atteinte à des libertés fondamentales telles que le droit de se réunir, de manifester, de se déplacer, d'apprendre. Sans discussion préalable, sans débat à l'Assemblée (les député·es ont dû se prononcer en même temps qu'ils prenaient connaissance de la loi), sans réunion des acteurs de terrain, ces mesures interrogent sur le dispositif de décision face à l'urgence sanitaire en démocratie... Aussi placer la loi coûte que coûte au centre de tout dispositif politique n'est-il pas l'expression désabusée d'un État en hypertension législative ? ■

Élise SAINSON



© Jean-Pierre Marzin

LOI AVIA

UN TEXTE LIBERTICIDE SANCTIONNÉ PAR LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Conçue pour interdire les contenus à caractère haineux et sexuels sur internet, la loi prévoyait de confier aux seules plates-formes numériques la responsabilité de la suppression de contenus sans le recours à un juge. Le délai imposé de 24 heures pour retirer un contenu illicite aurait provoqué le seul traitement algorithmique des données à partir de mots clés. De nombreuses associations de défense des libertés sur le net, comme la Quadrature du net ou la commission consultative des droits de l'Homme se sont inquiétées du contenu de cette loi, véritable entorse à notre liberté d'expression. Saisi, le Conseil constitutionnel a jugé anticonstitutionnel les points clés de la loi Avia. La vigilance reste de mise puisque la députée LREM Laetitia Avia, à l'origine du texte décrié, prévoit d'en proposer un nouveau. ■

Sandrine BERNARD

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA PAIX 2020

Façonner la paix ensemble

Depuis 1981, en vertu de la résolution 36/67 de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 21 septembre est la journée internationale de la paix consacrée au renforcement des idées de paix au sein de toutes les nations et dans tous les peuples.



En 2020, il est devenu plus évident que jamais que nous ne sommes pas les ennemis les uns des autres. Au contraire, notre ennemi commun est un virus infatigable qui menace notre santé, notre sécurité et notre mode de vie. La Covid-19 a plongé notre monde dans la tourmente et nous a rappelé avec force que ce qui se passe dans une partie de la planète peut avoir des conséquences partout dans le monde. « *La furie avec laquelle s'abat le virus montre bien que se faire la guerre est une folie* », a rappelé en mars le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres.

Cette journée 2020, dont le thème est

« *Façonner la paix ensemble* », sera consacrée, plus que jamais, à favoriser le dialogue et l'expression de toutes les idées, 75 ans après la création des Nations Unies. « *Le monde est invité à s'unir et à partager nos réflexions sur la façon de traverser cette tempête, de guérir notre planète et de la transformer pour le mieux. Même si nous ne pouvons pas être côte à côte, nous pouvons toujours rêver ensemble* », déclare A. Guterres. Et d'ajouter : « *Tenez-vous au côté de l'ONU contre les tentatives d'utilisation du virus pour promouvoir la discrimination ou la haine. Rejoignez-nous afin que nous puissions façonner la paix ensemble* ».

Pour mémoire : 10 % des dépenses militaires mondiales (1850 milliards de dollars en 2019) permettraient d'éradiquer totalement la faim dans le monde. Lutte pour la paix et luttes pour la justice sociale sont inséparables. ■

Bernard REVOLLON

Plus d'infos sur www.21septembre.org

AIX-MARSEILLE

LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE DE LA JEUNESSE POPULAIRE : UN COMBAT SYNDICAL !

Le décrochage scolaire estimé « entre 4 et 8 % » par J.-M. Blanquer pendant le confinement, puis comme quasi nul en juin, était en réalité supérieur à 50 % dans les LP.

Ce déni irresponsable a interdit toute réflexion sérieuse sur cette rupture massive du lien scolaire et toute mutualisation des rares expériences réussies. Il a conduit les équipes pédagogiques dans un profond désarroi mêlé parfois de culpabilité.

Mais reconnaître la gravité de la situation dans les LP aurait obligé le ministre à mobiliser des moyens plus sérieux que les gadgets inventés par ses services de com' ! Et surtout, cela aurait révélé le bilan des réformes de la voie professionnelle : la perte des repères et la démotivation scolaire des jeunes sont aussi le résultat de la baisse des moyens pédagogiques des LP, du brouillage du sens des qualifications professionnelles, et de la promotion des chimères de l'apprentissage.

Comment renouer avec la jeunesse des LP après 6 mois d'éloignement ? Comment lutter efficacement contre le décrochage et pour la motivation scolaire et professionnelle ? Le SNUEP-FSU d'Aix-Marseille proposera en novembre une formation syndicale à tou-tes les collègues intéressé-es par ces questions importantes. ■

Nicolas VOISIN
coordinateur académique



© Marie-Caroline Guérin

Béatrice GAUTHIER, pilier de la FSU 19 et fer de lance de la création du SNUEP-FSU à Limoges, goûte depuis le mois de janvier à la liberté de la retraite. Sur tous les fronts, sans compter son temps ni son énergie, elle a été disponible pour la défense des collègues, intransigente pour préserver les services publics et plus particulièrement les lycées professionnels, tenace face à l'administration. Elle a su partager son énergie, sa combativité et encourager des jeunes militant-es à prendre des responsabilités. Merci Béa, pour ta présence à nos côtés. Profite bien de cette nouvelle aventure qui commence et prend aussi du temps pour toi et les tiens.

Les camarades du secrétariat de Limoges



© Marie-Caroline Guérin

Koba TRAORÉ, adhérent et militant de la première heure au SNUEP-FSU, a su prendre la responsabilité de co-secrétaire académique de l'académie de Créteil il y a huit ans quand il a fallu me remplacer au pied levé. Toujours à l'écoute des collègues, soucieux de les conseiller et de les défendre, il n'a pas compté ses heures en journée, en soirée voire le week-end. En plus de son métier de PLP, il a le SNUEP-FSU ancré en lui. Merci Koba, les PLP et le SNUEP-FSU te doivent beaucoup. Nous savons que tu auras toujours un œil sur les LP et le syndicat, mais profite bien de ta retraite bien méritée et de tes proches.

Axel BENOIST

Quand on forme les citoyens de demain, on a besoin d'être épaulé.



Choisir MAIF, c'est choisir une offre conçue spécialement pour les jeunes enseignants. Pour faire face aux dépenses importantes, MAIF propose l'Offre Jeune Enseignant: une réduction de 10 % sur la cotisation auto et un remboursement de 50 € ou 100 € en regroupant l'assurance professionnelle avec l'assurance auto et/ou habitation.

Pour plus d'informations: maif-oje.fr



assureur militant

#ChaqueActeCompte

Offre valable jusqu'au 30 juin 2021, non cumulable avec les autres offres en cours, réservée aux nouveaux sociétaires MAIF enseignants de moins de 30 ans ou, quel que soit leur âge, aux professeurs stagiaires et titulaires 1^{re} et 2^e années. La réduction de 10 % est déduite directement de votre cotisation auto Vam hors option au prorata 2020 et toute l'année 2021. Les avantages tarifaires de 50 € ou 100 € sont attribués sous forme de chèque de remboursement adressé après la souscription, en simultané ou en différé, au plus tard le 30 juin 2021, de l'assurance des risques professionnels Offre Métiers de l'Éducation associée à l'assurance habitation ou à l'assurance auto (50 € remboursés), ou aux deux (100 € remboursés). Ils sont valables une seule fois. **MAIF** - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. Entreprise régie par le Code des assurances. **L'Offre Métiers de l'Éducation** est conçue dans le cadre d'un accord de partenariat entre MAIF et L'ASL. **L'ASL** - Fédération des Autonomes de Solidarité de l'enseignement public et laïque dite «L'Autonome de Solidarité Laïque» - 7 rue Portalis - 75008 Paris. Association régie par la loi de 1901.